



Melissa D  
Appartement 69  
31 rue XXX  
62000 ARRAS

Une question ?

[chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)



0 805 204 805 Service & appel gratuits

Votre numéro de chèque énergie : **16333384**

Paris, le 26 mars 2018

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser votre « Chèque énergie » pour l'année 2018.

Le gouvernement met en place ce dispositif (en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie) pour vous aider à payer les dépenses d'énergie de votre logement.

Il vous est attribué, chaque année, pour la période d'avril à mars de l'année suivante, en fonction de vos ressources et de la composition de votre famille, que vous avez déclarés aux services fiscaux.

Vous pouvez choisir d'utiliser votre chèque énergie pour régler :

- **Soit vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel**  
Dès à présent, sans attendre votre prochaine facture, vous pouvez :  
→ vous rendre sur le portail [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr) pour payer directement en ligne vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel (voir les précisions au verso de ce courrier)  
→ **ou** adresser ce chèque à votre fournisseur de gaz ou d'électricité (en renseignant les références demandées au dos du chèque)  
Dans ces deux cas, le montant du chèque sera déduit de votre prochaine échéance.
- **Soit d'autres dépenses d'énergie de votre logement** (fioul, bois, propane, ...), en remettant directement votre chèque énergie à votre fournisseur en paiement d'une facture.
- **Soit certains travaux de rénovation énergétique** (voir les précisions au verso de ce courrier).
- Soit, si vous êtes logé dans un **logement-foyer conventionné** (maison de retraite, ...), les charges de chauffage incluses dans votre redevance, en remettant votre chèque énergie à votre gestionnaire.

**Attention : ce chèque ne sera plus valable après le 31 mars 2019.**

Pour obtenir plus d'informations, consultez le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr), où vous pourrez notamment consulter un mode d'emploi détaillé pour utiliser votre chèque énergie. Pour nous contacter, utilisez le formulaire de contact sur [www.chequeenergie.gouv.fr/contacts](http://www.chequeenergie.gouv.fr/contacts) ou appelez le 0 805 204 805 (service et appel gratuits).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas HULOT  
Le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire

**Talon à conserver**

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie  
N° 16333384

€ \*\*\*\*\*63,00\*  
\*8X19#Z0Z0\*

plus d'informations  
[chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

0 805 204 805



Chèque énergie d'un montant de :

SOIXANTE TROIS EUROS \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

€  
\*MELISSA I  
\*\*\*\*\*63,00\*  
\*8X19#Z0Z0\*

Bénéficiaire(s) :  
MELISSA  
APPARTEMENT 69  
31 RUE  
62000 ARRAS



Validité : 31/03/2018  
Chèque énergie N° 16333384

(51)

88766949 111110000094 16333384 350 63004

# Comment utiliser mon chèque énergie ?



## Je l'utilise pour payer ma facture d'électricité ou de gaz naturel

> J'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture, d'un échéancier..., faisant apparaître mes références client. J'écris au dos du chèque, à l'encre noire, ma référence client et mon numéro de contrat.

> Inutile d'attendre ma prochaine facture, je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client



**NOUVEAU :** pour plus de simplicité, vous avez désormais la possibilité d'utiliser votre chèque énergie en ligne pour payer votre facture d'électricité ou de gaz naturel sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

Vous pourrez aussi demander que le montant du chèque soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir



## Je l'utilise pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...)

> Je remets mon chèque énergie directement au fournisseur



## Je peux aussi l'utiliser pour payer certains travaux de rénovation énergétique

> Je consulte la liste des travaux éligibles et des aides à la rénovation énergétique sur le portail [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr) ou en appelant le 0808 800 700.

> Si je réalise des travaux, la date d'échéance du chèque peut être prolongée : je demande la conversion de mon chèque énergie en chèque travaux sur le portail [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) ou en appelant le 0805 204 805 (service et appel gratuits).



## Je réside dans un logement-foyer conventionné APL (maison de retraite...)

> Je remets mon chèque énergie au gestionnaire de la résidence ; le montant sera déduit de ma prochaine échéance

### Bon à savoir :



> Ce chèque énergie ne sera plus valable après le 31 mars 2019

> Les fournisseurs d'énergie, les professionnels de la rénovation énergétique et les gestionnaires de logements-foyers sont tenus d'accepter le chèque énergie

> Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire : il n'est pas encaissable auprès d'une banque

# Attestations



Si vous êtes titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel, le chèque énergie vous donne droit à des protections supplémentaires :

- en cas de déménagement, **vous serez dispensé de payer les frais de mise en service**,
- en cas d'incident de paiement, vous ne subirez pas de **réduction de puissance en période hivernale**, et vous bénéficierez de **réductions sur certains frais** facturés par votre fournisseur.

Pour en bénéficier, vous pouvez dès maintenant :

Soit déclarer cette attestation en ligne sur :

[chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)



(pour certains fournisseurs).

Soit envoyer dès à présent les attestations ci-dessous à votre fournisseur d'électricité et/ou à votre fournisseur de gaz, selon les modalités indiquées au verso

NB : si vous utilisez votre chèque énergie auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz, vos droits seront ouverts automatiquement par ce fournisseur : il est inutile de transmettre une attestation à ce même fournisseur.

*[Exemple : je règle ma facture de gaz avec mon chèque énergie : mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur de gaz. Je n'oublie pas de déclarer mon attestation auprès de mon fournisseur d'électricité dès maintenant]*



## ATTESTATION

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez des droits et réductions énoncés à l'article R.124-16 du code de l'énergie sur certains services liés à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Ces droits et réductions sont détaillés au verso.

Afin d'en bénéficier sans retard, envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz.



prenom nom

AD1

AD2

AD3

00000 VILLE

Validité : du 1/04/2018  
au 30/04/2019

Référence chèque énergie :  
n°123id\_uniq



## ATTESTATION

Avec le chèque énergie, vous bénéficiez des droits et réductions énoncés à l'article R.124-16 du code de l'énergie sur certains services liés à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

Ces droits et réductions sont détaillés au verso.

Afin d'en bénéficier sans retard, envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz.



prenom nom

AD1

AD2

AD3

00000 VILLE

Validité : du 1/04/2018  
au 30/04/2019

Référence chèque énergie :  
n°123id\_uniq

# Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?



**En cas de déménagement,**  
vous ne paierez pas les frais  
de mise en service de votre  
contrat



**En cas d'incident de paiement,**  
vous bénéficierez :

- > du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)
- > d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- > d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

## Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?

**En cas de déménagement,** vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.

**En cas d'incident de paiement,** vous bénéficierez :

- du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

## Comment obtenir ces droits et réductions auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel ?

**Vous devez adresser ce coupon à votre fournisseur** (liste d'adresses sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)). Veuillez à joindre à votre envoi une copie d'un document de votre fournisseur (facture, échéancier...) mentionnant vos références client, et reportez-les ici :

INDIQUEZ ICI VOS RÉFÉRENCES CLIENT / CONTRAT

Notez que l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire si vous lui adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture.

## Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?

**En cas de déménagement,** vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat.

**En cas d'incident de paiement,** vous bénéficierez :

- du maintien de votre puissance électrique pendant la période de trêve hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

## Comment obtenir ces droits et réductions auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel ?

**Vous devez adresser ce coupon à votre fournisseur** (liste d'adresses sur [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)). Veuillez à joindre à votre envoi une copie d'un document de votre fournisseur (facture, échéancier...) mentionnant vos références client, et reportez-les ici :

INDIQUEZ ICI VOS RÉFÉRENCES CLIENT / CONTRAT

Notez que l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire si vous lui adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture.

## Adresse postale des principaux fournisseurs

si vous désirez utiliser votre chèque énergie pour le paiement de votre facture d'électricité ou de gaz naturel

- Pour rappel, vous pouvez utiliser votre chèque énergie en ligne (si votre fournisseur propose cette fonctionnalité) sur <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement>
- Si vous souhaitez envoyer votre chèque énergie par voie postale à votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel:
  - ✓ Vous trouverez ci-dessous l'adresse postale des principaux fournisseurs nationaux;
  - ✓ Votre fournisseur ne figure peut-être pas sur cette liste : pour trouver l'adresse à laquelle envoyer votre chèque énergie, vous pouvez consulter l'annuaire en ligne : <https://www.chequeenergie.gouv.fr/annuaire>
  - ✓ *A noter: l'adresse postale où envoyer votre chèque énergie peut être différente de celle de votre service client habituel.*



**ALTERNA**  
78 Avenue JACQUES COEUR  
CS 10000  
86068 POITIERS CEDEX 9



**ANTARGAZ**  
Service BO GN - TSS  
3 Place de Saverne  
92901 PARIS LA DEFENSE  
CEDEX



**BUTAGAZ**  
47 rue Raspail  
92300 LEVALLOIS PERRET



**CDISCOUNT ENERGIE**  
120 - 126 quai de Bacalan  
33000 BORDEAUX



**DIRECT ENERGIE**  
TSA 20888  
92894 NANTERRE CEDEX 9



**DYNEFF GAZ**  
Stratégie concept Bât. 5  
1300 Avenue Albert Einstein  
CS 76 033  
34060 MONTPELLIER Cedex



**EDF**  
TSA 81401  
87014 LIMOGES Cedex 1



**EKWATEUR**  
1 Rue Bourdaloue  
75009 PARIS



**ELECTRICITE DE  
PROVENCE**  
3 rue Racine  
83000 TOULON



**ENERCOOP**  
service client  
16/18 Quai de Loire  
75019 PARIS



**ENERGIE D'ICI**  
14 rue du Parc National  
64260 ARUDY



**ENERGIES DU SANTERRE**  
32 Faubourg de Bretagne  
80200 PERONNE



**ENGIE**  
Service Clients  
TSA 42108  
76934 ROUEN CEDEX 09



**ENI**  
Service encaissement  
TSA 40114  
37915 TOURS CEDEX



**GAZ DE BORDEAUX**  
6 place Ravezies  
33075 Bordeaux Cedex



**GEG SOURCE D'ENERGIES**  
8 place Robert Schuman  
BP 183  
38042 Grenoble Cedex 9



**GREENYELLOW**  
Service Client  
TSA 20121  
42019 Saint Etienne Cedex 1



**ILEK**  
32 rue des Marchands  
31000 TOULOUSE



**LUCIA**  
158 allée des Écureuils  
34980 SAINT-GELY-DU-FESC



**MINT ENERGIE**  
52 rue d'Odin  
CS 40900  
34965 MONTPELLIER Cedex 2



**Planète Oui**  
Service recouvrement  
2 rue Hegel  
Parc Euratechnologies  
59160 LILLE/LOMME



**PLÛM ENERGIE**  
30 rue Proudhon  
93210 SAINT DENIS



**PROXELIA**  
21 rue des cordeliers  
60200 COMPIEGNE



**SELIA**  
336 Avenue de Paris  
CS 78650  
79026 NIORT Cedex



**SOWEE**  
4 place des Vosges  
92400 COURBEVOIE



**TOTAL SPRING**  
Service Encaissement  
TSA 30040  
75437 PARIS CEDEX 09

*La présente liste est établie à partir des fournisseurs nationaux d'électricité et/ou de gaz naturel en réseau qui ont souhaité s'inscrire dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal du site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) et qui proposent des offres dans au moins 90 % des communes raccordées de France métropolitaine, hors Corse*